

Déclaration de L'ALLIANCE suite à la suspension des activités de OBUTS

Le vendredi 04 juin 2010, le tribunal de première instance de Lomé a rendu publique une décision ponant suspension provisoire des activités du parti OBUTS.

L'ALLIANCE considère cette décision comme une entrave aux libertés d'expression car il lui paraît inconcevable qu'un parti politique légalement constitué subisse un tel traitement sous le fallacieux prétexte d'une dissension interne. Une telle décision jette davantage d'opprobre sur la justice togolaise que tout le monde souhaite voir modernisée.

L'ALLIANCE fait remarquer que, dès lors qu'OBUTS est légalement constitué et a même participé à une élection présidentielle, la démission de quelques membres ne saurait servir d'argument pour suspendre ou dissoudre ce parti politique.

L'ALLIANCE demande expressément au président du tribunal de première instance de Lomé de revenir sur sa décision qui ne fait que jeter du discrédit sur la justice togolaise.

Dans le processus de réconciliation nationale amorcé pour sortir le pays de la crise qu'il traverse, les situations de ce genre font douter de la sincérité des pouvoirs politiques et judiciaires.

Fait à Lomé le 07 juin 2010
Le Président

Dahuku PERE 